



Rabat, le jeudi 22 avril 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rabat et Paris renforcent leur coopération dans le domaine énergétique par la signature de trois accords bilatéraux : Visite de Monsieur Jean-Louis Borloo, Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, en charge de la Technologie Verte et des Négociations sur le Climat.

Le Maroc et la France ont renforcé ce jour leur coopération dans le domaine énergétique par la signature de trois accords bilatéraux à Rabat, où Madame Amina BENKHADRA, Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement a tenu, le jeudi 22 avril 2010 à Rabat, une réunion de travail avec Monsieur Jean-Louis Borloo, Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, en charge de la Technologie Verte et des Négociations sur le Climat, qui était accompagné d'une importante délégation composée notamment de Mme. Michèle PAPPALARDO, Commissaire au développement durable, de M. Philippe VAN DE MAELE, Président de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et de M. François LAGIER, Directeur de l'Agence Française de Développement (AFD).

La Partie marocaine était représentée par Monsieur Salaheddine Mezouar, Ministre de l'Economie et des Finances, M. Yahya Zniber, Secrétaire Général du Département de l'Energie et des Mines, M. Ali Fassi Fihri, Directeur Général de l'ONE, de M Bakkoury, Président du Directoire de la Moroccan Agency For Solar Energy (MASEN) , M. Said Mouline, Directeur Général de l'Agence des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ADEREE), M. Ahmed Baroudi, Directeur Général de la Société d'Investissements Energétiques (SIE), et M. Laarachi Najib, Président du Directoire Al Omrane.

La signature de ces accords entre dans le cadre de la coopération énergétique entre les deux pays, déjà liés par l'Accord cadre signé le 1^{er} février 2007 à Paris et par la tenue de la 9^{ème} réunion de Haut Niveau, les 17 et 18 avril 2008 à Rabat où seize conventions et accords commerciaux, relatifs à différents domaines, avaient été signés.

Au cours de cette rencontre, les deux Parties ont procédé à un échange de points de vues sur les relations de coopération énergétique entre le Maroc et la France notamment sur le développement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les Mécanismes de Développement propre, le projet solaire marocain et l'Union pour la Méditerranée.

A l'issue de cette réunion, il a été procédé à la signature de:

❖ **Un Accord entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et du Gouvernement de la République Française pour la construction d'une ville nouvelle pilote (Ch'rafat, région de Tanger) à faible consommation d'énergie.**

La Partie française financera sous forme de don à hauteur de 521 158 € (cinq cent vingt-et-un mille cent cinquante-huit euros), au titre du Fonds d'étude et d'Aide au Secteur Privé (FASEP) :

- les études visant à définir les scénarii optimum de construction et d'équipement d'habitat et bâtiments assurant la meilleure efficacité énergétique possible et bénéficiant de leurs propres sources d'énergies renouvelables ;
- la conception et la fourniture d'équipements pour un bâtiment pilote.

La Partie marocaine quant à elle financera et réalisera la construction du bâtiment pilote.

Cet accord prévoit également l'accompagnement par les autorités françaises et marocaines de la mise en œuvre, au Maroc, d'un code d'efficacité énergétique pour le secteur du bâtiment.

Dans ce contexte, le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) participera au financement sous forme de don, à hauteur de 0,9M€ (neuf cent mille euros), d'un programme d'appui au programme national d'efficacité énergétique dans le bâtiment, lancé par le Gouvernement marocain visant le développement d'un cadre législatif et institutionnel adéquat, en mettant notamment en place un code d'Efficacité Énergétique du bâtiment et les actions de renforcement de capacités nécessaires. L'exécution de ce programme est assurée par l'ADEREE et Al Omrane.

La maîtrise d'ouvrage de la partie du programme financée par le FFEM est confiée à l'Agence française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

❖ **Une convention entre l'Agence de Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (ADEREE) et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) de France.**

Cette convention a pour objectif de développer davantage la coopération bilatérale entre le Maroc et la France dans le domaine :

- Des énergies renouvelables, notamment au niveau de l'évaluation des ressources, des systèmes de production ainsi qu'au niveau des nouvelles applications (de l'éolien, du solaire photovoltaïque, du thermique, du thermodynamique et de la biomasse) notamment au profit de l'accès à l'énergie en milieu-urbain et rural
- De l'Efficacité Énergétique et des technologies propres et ce, à travers notamment le développement des expertises et de la recherche, l'encouragement de partenariats entre les sociétés marocaines et les sociétés françaises œuvrant dans ces domaines. Tous les secteurs de consommation seront concernés avec une priorité pour le secteur du bâtiment et de l'urbanisme.

Cette convention prévoit également l'animation et l'accompagnement des politiques dans ces domaines au niveau régional ainsi que la sensibilisation aux problématiques du développement durable et des changements climatiques.

- ❖ **Une convention entre L'Office National de l'Electricité (ONE) et l'Agence Française de Développement (AFD) pour le financement de la 5^{ème} phase du PERG**, dont l'objectif est d'étendre la desserte électrique dans huit provinces, situées dans le centre du Royaume. Il s'agit de : El Hajeb, Ifrane, Meknés, Errachidia, Khenifra, Khemisset, El Kalaa des Sraghnas et El Jadida, représentant 449 villages et 17 872 foyers, pour un coût total de 534 MDH (48,5 MEUR), dont 347 MDH à la charge de l'ONE (31,5 MEUR). La possibilité d'intégrer dans ce projet de l'électrification par kits solaires PV sera également examiné.

Au terme de cette séance de travail, les deux parties se sont félicitées de l'excellence des relations d'amitié qui lient les deux pays et ont confirmé leur volonté de développer davantage leur coopération dans des domaines d'intérêt commun.

Il est à signaler que la visite de M. BORLOO coïncide avec les célébrations organisées au Royaume à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de la Journée de la Terre.